

## Culture Presse indique comment bénéficier de l'aide exceptionnelle

mer 09/09/2020 - 10:49



Comme nous vous l'annonçons dans une précédente édition de la Newsletter d'Union Presse, les marchands de journaux (indépendants et spécialistes de la presse) vont pouvoir bénéficier d'une [aide exceptionnelle](#) de 1 500 euros pour continuer leur activité. Une aide portée et obtenue par Culture Presse auprès du ministère de la Culture, pouvant même atteindre 2 000 euros sur les zones ayant souffert de l'absence de distribution de la presse pendant plusieurs mois (Ajaccio, Avignon, Bastia, Bobigny, Bordeaux, Crépy-en-Valois, Fréjus, Le Mans, Nancy, Nantes, Rennes, Toulouse et Tours), voire 3 000 euros (pour les marchands servis par les dépôts de Lyon et Marseille).

Aussi, Culture Presse vous informe que pour en bénéficier, il faudra remplir quelques documents administratifs. En effet, le demandeur de l'aide doit être adressée à l'ASP **avant le 15 décembre 2020** et doit fournir plusieurs justificatifs, à commencer par :

- le **formulaire de demande de prise en charge** certifiant qu'il répond aux conditions d'éligibilité à la date de sa demande (à télécharger [ici](#)).

- tout **document attestant que le demandeur exerce en qualité de travailleur indépendant**, mais aussi :

- les **attestations et certificats** délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales à la date de sa demande. Les demandes sont ensuite à adresser à l'adresse suivante :

DR ASP Grand Est,  
Dispositif ADIF,  
2 rue du Gantelet,  
CS 40447  
51037 Châlons-En-Champagne Cedex

•

---

Union Presse - 16 place de la République 75010 Paris - Tél : 01 42 40 27 15